Le Lien Municipal Octobre 2026

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/10/2026

COMPTE RENDU AFFICHE LE 13 octobre 2026
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 03 octobre 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 15
PRESIDENT : M. Didier TESTE, Maire
SECRETAIRE ELU : Pierre BOIRON
MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE : M. Didier TESTE, Mme Brigitte RUDEAUX- POMMATEAU, M. Fabrice FOND, Mme Colette BRIDIER, Mme Marie-Françoise BONNARD, Mme Yvette BONNARD, Mme Isabelle MARQUET, M. Jérome VERNAY, Mme Marielle GIRAUD COLOMBET, Mme Camille BRUYAS, M. Pierre BOIRON, M. Valery RAMADE, Christophe BROSSON M.Guillaume GRANGE
Membres absents excusés : M. Christian CLOUPET, pouvoir donné à M.Didier TESTE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENCE

Le Compte rendu de la séance précédente à été voté à l'unanimité

OBJET : LE PACTE DE GOUVERNANCE VCA

Instauré par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et codifié à l'article L5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales, le pacte de gouvernance est un document cadre visant à définir les relations juridiques, financières et de fonctionnement des EPCI à fiscalité propre et leurs communes membres.

L'objectif poursuivi par ce document est de penser les relations entre les communes et l'EPCI sur le mandat, en permettant aux communes et aux maires d'intervenir dans la définition, la construction et la réalisation de projets politiques.
Par suite du renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026, il a été décidé, après la tenue d'un débat en conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération le 19 mai 2026, d'adopter un nouveau pacte de gouvernance adapté à la nouvelle mandature.
Le nouveau pacte de gouvernance s'inspire largement de la gouvernance du précédent mandat mais tient aussi compte des informations suivantes :
Création d'une conférence des maires en plus du bureau compte tenu du fait que tous les maires ne siègent pas forcément en bureau communautaire par choix

La gouvernance de dossiers importants doit être portée au niveau de la conférence des maires (par exemple comme pour le PLUi)
La création de 11 commissions thématiques en plus des commissions légales que sont la CAO, la CDSP, la CCSPL, la CCF.
Le projet de pacte de gouvernance joint en annexe, structuré en 9 axes, a été présenté au conseil communautaire le 16 juin 2026 à titre informatif. À la suite de cela, les communes ont été saisies pour avis et disposent d'un délai de deux mois à compter de la transmission du projet de pacte pour se prononcer, par délibération.
Le pacte de gouvernance définitif sera approuvé par le conseil communautaire à l'automne
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance joint en annexe de la présente délibération, élaboré pour la nouvelle mandature et autorise Monsieur le maire ou son représentant à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal, vu le budget primitif 2026 adopté le 23 avril 2026 et considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits et des virements de crédits, sur proposition de Monsieur le Maire, décide de procéder aux mouvements de crédits détaillés suivant la décision modificative N°1 qui se résume comme suit.

SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
Dépenses : 0€ Recettes : 0€	Dépenses : - 8.917.43 € Chapitre 011 : + 36.095,00€ Chapitre 012 : - 16.145,00€ Chapitre 065 : - 19.950,00€ Chapitre 023 : - 8.917,43€ Recettes : - 8.917.43 € Chapitre 70 : - 2.400,00€ Chapitre 75 : - 6.517,43€

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE – ENFANTS FREQUENTANT L'ECOLE DE LONGES

Pour l'année scolaire 2026-2027, 5 enfants de Châteauneuf (Loire) sont inscrits à l'école publique « La Clef des Champs » : 3 enfants en maternelle, 2 enfants en primaire
Or, suivant la délibération du Syndicat Intercommunal du Pays du Gier fixant le tarif de répartition, il convient donc de définir le montant de la participation financière de la Commune de Châteauneuf pour les frais de scolarité :1000 € pour un enfant de maternelle, 500 € pour un enfant de primaire
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander à la commune de Châteauneuf les frais de scolarité des enfants inscrits au sein de l'école « La Clef des Champs »

L'ORDRE DU JOUR DES DELIBERATIONS EST TERMINE A 20H50

INFORMATIONS DIVERSES

Taxe GEMAPI : Vienne Condrieu Agglomération met en place la taxe GEMAPI, destinée à financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Cette taxe contribue notamment aux actions de protection des cours d'eau, à l'entretien des milieux aquatiques et à la prévention des risques liés aux crues. Son financement peut avoir une incidence sur la fiscalité locale mais qui sera le plus maitrisé possible.

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : La réglementation évolue également en 2026. La loi de finances pour 2026 clarifie les règles d'assujettissement à la CFE des entités dépourvues de personnalité morale exerçant une activité professionnelle. Par ailleurs, le montant de la CFE reste notamment lié à la valeur locative des biens immobiliers utilisés et, dans certains cas, à une base minimum déterminée en fonction du chiffre d'affaires. Les entreprises sont invitées à vérifier leur avis d'imposition et à se rapprocher de leur expert-comptable en cas de doute sur leur situation fiscale.

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité, au sein de Vienne Condrieu Agglomération, de maîtriser et de réduire les dépenses de fonctionnement. Dans un contexte budgétaire exigeant, il est essentiel que notre commune puisse faire entendre sa voix et défendre ses intérêts au sein de l'intercommunalité. L'objectif est de veiller à ce que les décisions prises à l'échelle de l'agglomération soient équilibrées et n'entraînent pas de conséquences disproportionnées pour notre village et ses habitants.

Pouvoir de police et assainissement : préserver les prérogatives du maire
Lors de sa réunion du 16 juin, le bureau de Vienne Condrieu Agglomération s'est prononcé contre le transfert automatique au président de l'agglomération de plusieurs pouvoirs de police administrative spéciale, notamment en matière d'assainissement, tout en demandant une analyse complémentaire sur ce dernier point.
Ce transfert présenterait des limites importantes : son champ d'intervention resterait restreint aux situations particulières liées notamment à la santé publique, tout en nécessitant des moyens humains, administratifs et juridiques supplémentaires, sans compensation financière pour la collectivité. Par ailleurs, de nombreuses problématiques locales, comme les dépôts sauvages et les pollutions des cours d'eau, relèvent davantage du pouvoir de police générale du maire, qui demeure une prérogative communale.
Le maintien de ce pouvoir permet donc de préserver la capacité d'action de la commune face aux situations locales et de garantir une réponse adaptée aux besoins des habitants.
M. le Maire souhaite ainsi conserver le pouvoir de police au niveau de la commune, afin de préserver les prérogatives municipales et de pouvoir agir au plus près des réalités du terrain

Lutte contre le frelon asiatique : une action concrète pour notre commune
Dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique, Vienne Condrieu Agglomération propose un dispositif expérimental de piégeage printanier des reines, en complément de la destruction des nids. Cette initiative vise à limiter la prolifération de cette espèce invasive et à protéger notamment les abeilles et la biodiversité.
Afin de garantir davantage d'autonomie et de réactivité à notre commune, M. le Maire a fait le choix d'acheter directement 10 pièges, sans attendre la mise en place du dispositif intercommunal. Cette démarche permettra d'agir au plus près du terrain, en ciblant les secteurs les plus concernés. Le piégeage sera organisé au printemps, principalement de mars à mi-mai, période propice à la capture des reines fondatrices, tout en veillant à limiter l'impact sur les autres insectes.

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) : un travail de longue haleine
Les ateliers consacrés à l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Vienne Condrieu Agglomération sont désormais terminés. Ce travail conséquent est le fruit d'un long processus de réflexion et de concertation, avec un investissement important de l'équipe municipale lors du précédent mandat.

Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble des élus de la précédente équipe pour leur implication et le travail accompli.
Il souligne aujourd'hui l'importance préserver la continuité des travaux déjà réalisés afin d'éviter l'organisation de nouveaux ateliers, qui entraîneraient des délais supplémentaires ainsi qu'une augmentation du coût global du PLUi porté par Vienne Condrieu Agglomération

Urbanisme : préserver le caractère et l'harmonie de notre village
Avec ce nouveau mandat, l'équipe municipale souhaite renforcer l'application des règles d'urbanisme et veiller à leur respect pour l'ensemble des dossiers, dans un souci d'équité et de cohérence. Cette démarche est essentielle pour préserver l'identité, le patrimoine et l'harmonie architecturale de notre beau village. L'objectif est de garantir un développement maîtrisé et respectueux de notre cadre de vie, afin de conserver durablement le charme et la qualité de notre environnement.

En cas de doute sur un projet de travaux, il est vivement conseillé de prendre contact avec la mairie en amont. Cette démarche permet de connaître les règles applicables, de vérifier si une autorisation préalable est nécessaire et d'éviter d'engager des travaux sans autorisation ou qui pourraient, par la suite, être jugés non conformes à la réglementation. Anticiper et s'informer, c'est protéger son projet et contribuer collectivement à préserver le notre village.

Projet de déviation : une étape décisive franchie
Le projet de déviation a été acté lors du bureau communautaire de Vienne Condrieu Agglomération, début octobre. Son implantation définitive est désormais validée, marquant une étape importante dans l'avancement de ce dossier. L'équipe municipale peut à présent se concentrer sur les différents aspects techniques et esthétiques liés à sa réalisation, afin de veiller à la meilleure intégration possible du projet dans notre environnement.

COMISSION MUNICIPALES QUESTIONS DIVERSES

CCAS

Mieux faire connaître les services de l'AIAD
À la suite de leur participation à l'assemblée générale de l'AIAD, les membres de la commission CCAS ont constaté la nécessité de renforcer la communication auprès des habitants sur les prestations et les services proposés par cette association d'aide et d'accompagnement à domicile. Dans un contexte de concurrence accrue avec les entreprises privées du secteur, comme notamment Petit-fils, il apparaît essentiel de mieux faire connaître les solutions existantes, leurs avantages et les possibilités d'accompagnement offertes. L'objectif est de permettre à chacun de disposer d'une information claire afin de faire un choix éclairé et de favoriser le recours aux services de proximité.
Le traditionnel concours de belote du CCAS aura lieu le dimanche 8 novembre 2026. Organisé en trois parties de 16 donnes, il sera ouvert à tous. Une tombola sera également proposée à cette occasion.
Le repas du CCAS est programmé le 6 décembre 2026. Les modalités d'inscription et de participation seront communiquées prochainement.

AGRICULTURE

La commission agricole est désormais en place et va pouvoir engager ses premiers travaux. La première réunion organisée sur notre territoire aura notamment pour objectif d'inviter plusieurs associations favorables à la présence du loup, afin d'échanger avec elles sur les réalités du terrain et de les confronter aux contraintes que son installation pourrait représenter pour un territoire comme le nôtre. Cette rencontre permettra d'aborder concrètement les enjeux liés à la cohabitation entre le loup, les activités agricoles et l'élevage, dans une volonté de dialogue et de prise en compte des spécificités locales.

JEUNESSE

Copil service Jeunesse, le 23 septembre Aux Haies

Il s'agit d'un service en commun dédié aux adolescents des 11 communes de la Rive droite et qui est rattaché à la commission Cohésion Sociale. Son fonctionnement est financé par l'ensemble des dotations que Vienne Condrieu Agglo a rendu au service jeunesse ainsi que la participation des parents.

Les services proposés sont des activités lors des vacances scolaires, des camps, des soirées et un accueil libre le mercredi et vendredi après midi.

Sur Longes, 2 familles en bénéficient. La proposition de venir faire les inscriptions sur le village de Longes a été abordée.

Il y avait jusqu'en Mars 2023 un point d'info jeunesse (PIJ). Mais ce service s'est arrêté à cause du manque de demande et le coût de ce service est élevé.

La tarification va être retravaillée en 2027. Un travail sur l'autonomie au transport est mise en place par l'équipe, comme aller aux différentes activités en transport en commun.

L'association des jeunes Summer Teens, composée de sept jeunes âgés de 11 à 15 ans et accompagnés par les animateurs du service à mener à bien le projet de court-métrage « À travers nos yeux ». Ce film met en lumière les 11 communes du service à travers leur regard, il dure minutes et chaque village est mis en valeur pendant 1 min. La projection aura lieu le 07/11 et chaque village pourra avoir la vidéo.

MOBILITE

Les services de mobilité proposés par Vienne Condrieu Agglomération poursuivent leur développement. La navette L'VA rencontre un franc succès, avec une fréquentation en hausse de 17 %, à l'exception du secteur de Rive-de-Gier. Elle est également accessible aux mineurs pendant les vacances scolaires, le mercredi après-midi et en soirée, facilitant ainsi leurs déplacements.

Afin d'améliorer la lisibilité du réseau, la numérotation des lignes de bus va évoluer.

Par ailleurs, l'Agglomération propose un service de location de vélos à assistance électrique (VAE) pour une durée de 3, 6 ou 12 mois, avec des tarifs de 35 € ou 45 € par mois selon la formule.

Une aide de 150 € est également prévue pour l'achat d'un VAE ou d'un VTC, à condition que l'achat soit effectué sur le territoire.

Enfin, des travaux sont en cours pour permettre l'extension de la station de gaz naturel pour véhicules (GNV), contribuant ainsi au développement des solutions de mobilité alternative.

CEREMONIES - EVENEMENTS

Décorations de Noël : faisons vivre l'esprit de fête dans notre village !

À l'approche des fêtes de fin d'année, la commune souhaite embellir notre village avec de jolies décorations de Noël. Les habitants qui souhaitent participer à leur fabrication et contribuer à cette initiative conviviale sont invités à se faire connaître auprès de la mairie, par mail ou par téléphone. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour partager leurs idées, leurs talents et leur créativité afin de faire de notre village un lieu chaleureux et festif pour petits et grands !

La prochaine séance du Conseil aura lieu le 12 novembre 2026 à 20H30

L'ORDRE DU JOUR ETANT TERMINE LA SEANCE EST LEVEE A 23H40

L'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique

Vienne Condrieu Agglomération accompagne les usagers qui s'équipent d'un Vélo à Assistance Électrique grâce à la mise en place d'un dispositif d'aide financière de 150 € pour l'achat d'un VAE.

Cette aide financière n'est pas consacrée à équiper un ménage d'un vélo destiné à une pratique sportive, de loisirs ou de tourisme.
Ce dispositif doit permettre aux particuliers résidant dans les communes situées sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, d'accéder à une solution de mobilité performante, peu polluante, bonne pour la santé grâce à la pratique d'une activité physique, régulière et moins coûteuse.

Qui sont les bénéficiaires ?
Le dispositif s'adresse aux :
Particuliers
Personnes physiques âgées de plus de 18 ans
Résidents sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération

Quel type de vélo est éligible ?
Le dispositif concerne uniquement les Vélos à Assistance Électrique (VAE) neufs.
Le vélo doit être équipé des éléments de sécurité de base :
Une béquille, Un éclairage relié à la batterie, Des catadioptres (pédales et roues), Un avertisseur sonore, Un garde-boue

Le vélo doit être acheté chez un commerçant professionnel situé sur le territoire de l'Agglo : Cycles Blain (Vienne) / Décathlon (Chasse-sur-Rhône) / E-bike solutions (Vienne) / Intersport (Vienne).
Les vélos ne doivent pas avoir de batterie au plomb.

Sont exclus du dispositif : les VTT et vélos de route, les trottinettes électriques ainsi que les engins de déplacements personnels.



France Services : un accompagnement de proximité à la Maison du Rhône de Condrieu

Besoin d'aide pour une démarche administrative ? Une question concernant vos droits ? Des difficultés pour réaliser une démarche sur Internet ?

Le service France Services, situé au sein de la Maison du Rhône de Condrieu, vous accompagne gratuitement dans vos démarches du quotidien.
Dans un cadre confidentiel et bienveillant, deux conseillers sont à votre disposition pour vous aider dans vos démarches auprès de nombreux organismes publics tels que l'Assurance Maladie, la CAF, France Travail, l'Assurance Retraite ou encore les Finances publiques.

Vous pouvez notamment être accompagné pour :
Créer et utiliser un compte en ligne ;
Effectuer une demande de carte grise ou de permis de conduire ;
Réaliser votre déclaration d'impôts ;
Effectuer des démarches liées à la santé, à la retraite ou aux prestations familiales ;

Que vous soyez débutant ou déjà à l'aise avec Internet, les conseillers France Services vous apportent un accompagnement personnalisé afin de faciliter vos démarches et vous permettre de gagner en autonomie.

Afin de bénéficier d'un accompagnement dans les meilleures conditions, il est vivement conseillé de prendre rendez-vous.

Maison du Rhône - France Services de Condrieu
1 place des Droits de l'Homme
69420 CONDRIEU
04 87 59 00 01
mdr.condrieu@rhone.fr

Service gratuit et ouvert à tous.
N'hésitez pas à pousser la porte de France Services : une aide de proximité pour simplifier vos démarches et faciliter votre accès aux droits

Chasse à Longes : restons vigilants pour une bonne cohabitation

La saison de chasse 2026-2027 est ouverte sur la commune de Longes depuis le 13 septembre 2026 à 8 h et se terminera le 28 février 2027, selon les espèces et les arrêtés préfectoraux en vigueur.

Les principaux jours de chasse sont les mercredis, dimanches et jours fériés. Les samedis peuvent également être autorisés lorsque le plan de chasse du chevreuil est réalisé.

À partir du 2 janvier 2027, des battues aux nuisibles seront organisées.

Concernant les horaires, l'ouverture de la chasse est fixée à 8 h jusqu'au 30 novembre, puis à 8 h 15 à compter du 1er décembre 2026.

Certaines périodes méritent une attention particulière : le tir du lièvre est autorisé les dimanches 11, 18 et 25 octobre ainsi que le 1er novembre.

Pour la perdrix, les dates autorisées sont les dimanches 27 septembre, puis les 4, 11, 18 et 25 octobre, ainsi que les 1er et 8 novembre.

Le faisan et le lapin peuvent être chassés les mercredis et dimanches jusqu'au 1er janvier, selon les modalités prévues au règlement local.

La chasse au sanglier en battue est, quant à elle, autorisée jusqu'au 31 mars 2027 au soir.

Afin de permettre à chacun de profiter pleinement de notre belle nature, nous invitons les promeneurs, randonneurs, cyclistes et autres amoureux des espaces naturels à rester particulièrement vigilants lors de leurs sorties, notamment les jours de chasse.

Privilégiez des vêtements de couleur vive, restez attentifs à votre environnement et respectez la signalisation éventuellement mise en place lors des battues.

La nature est un espace partagé : en faisant preuve de prudence, de vigilance et de respect mutuel, nous contribuons tous à une cohabitation sereine entre chasseurs et usagers des chemins de notre commune.



DIMANCHE 8 NOVEMBRE

CCAS de LONGES

salle d'animation mairie



1er PRIX : 120 euros
(2X60€ en carte multi-enseignes)
2ème PRIX : 2 paniers garnis (2x40€)
3ème PRIX : 2 coffrets de vin (2x35€)

TOUTES LES DOUBLETTES SONT PRIMEES

CONCOURS DE BELOTE

inscriptions à partir de 13h30 :
16 euros la doublette
3 parties de 16 donnes



TOMBOLA :
1 DRONE
BON D'ACHAT 50€
CHAMPAGNE
et nombreux lots

une crêpe offerte à tous les joueurs



les organisateurs se réservent le droit de modifier les lots
en fonction du nombre d'inscrits



La municipalité de Longes vous invite à la commémoration du 11 novembre qui aura lieu :

Le mercredi 11 novembre 2026 à 11h
Place de Verdun devant le monument aux morts

Une collecte au profit du Bleuet de France sera organisée au début de la cérémonie

La matinée se poursuivra par un vin d'honneur servi à la salle d'animation